

Finances

- ① Chef d'entreprise, vous recherchez des fonds pour votre développement ?
- ① Choisissez notre solution "Research funds" pour réussir votre challenge financier.
- ① Un package de services spécialement conçu pour l'entrepreneur !



Research funds

- Dans un premier temps, nous réalisons une étude de faisabilité, pour estimer votre dossier.
- Vous nous fournissez des éléments d'appréciation.



Pourquoi ouvrir son capital ?

- Ouvrir son capital à des investisseurs financiers est une chance pour l'entreprise de bénéficier d'un effet de levier et donc, de se développer rapidement.
Cependant, avant de se décider et d'entamer une démarche de recherche, le créateur ou le chef d'entreprise doit maîtriser les grandes notions du capital risque et en connaître les grands principes.
- Ce document a pour objectif d'offrir aux porteurs de projets – créateurs ou chefs d'entreprises – des réponses concrètes qui devraient leur fournir des éléments d'information et de réflexion suffisants pour envisager une recherche de financement structurée.
Les points développés dans ce document sont issus d'une part, de notre expérience quotidienne auprès des investisseurs et d'autre part, des questions qui nous sont le plus fréquemment posées par nos clients.



Dans quelles situations recherche-t-on des fonds ?

- L'entrée d'un investisseur dans le capital concerne la jeune société qui démarre (capital risque) ou la société qui a atteint un stade de maturité (capital développement).
- Pour une jeune société qui prévoit un développement rapide, l'ouverture du capital à des investisseurs financiers (capital risque) est souvent la seule solution pour disposer des ressources financières nécessaires à sa croissance. Les fonds permettront à l'entreprise de financer dans certains cas, des frais de recherche et de mise au point de produits, mais le plus souvent les financements seront liés à la commercialisation des produits, aux dépenses de marketing et communication et au besoin en fonds de roulement.
- Pour une société qui, dans le cours de son évolution, est face à un projet de développement ambitieux qu'elle ne peut autofinancer, un investisseur financier (capital développement) sera en mesure, si le projet entre dans ses critères, d'apporter les fonds propres nécessaires à sa croissance. Une telle intervention pourra notamment être envisagée par une entreprise qui doit commercialiser un nouveau produit à fort potentiel, se lancer sur un nouveau marché, réaliser une opération de croissance externe.



Les différentes solutions

ADV
ENT
UK

- ④ ADVENT UK vous propose des services de recherche de fonds pour des projets de 10 M Euros au minimum
- ④ Les solutions à étudier :
 - Le capital risque / développement
 - La banque
 - Le fond d'investissement
 - Private equity
 - Joint Venture



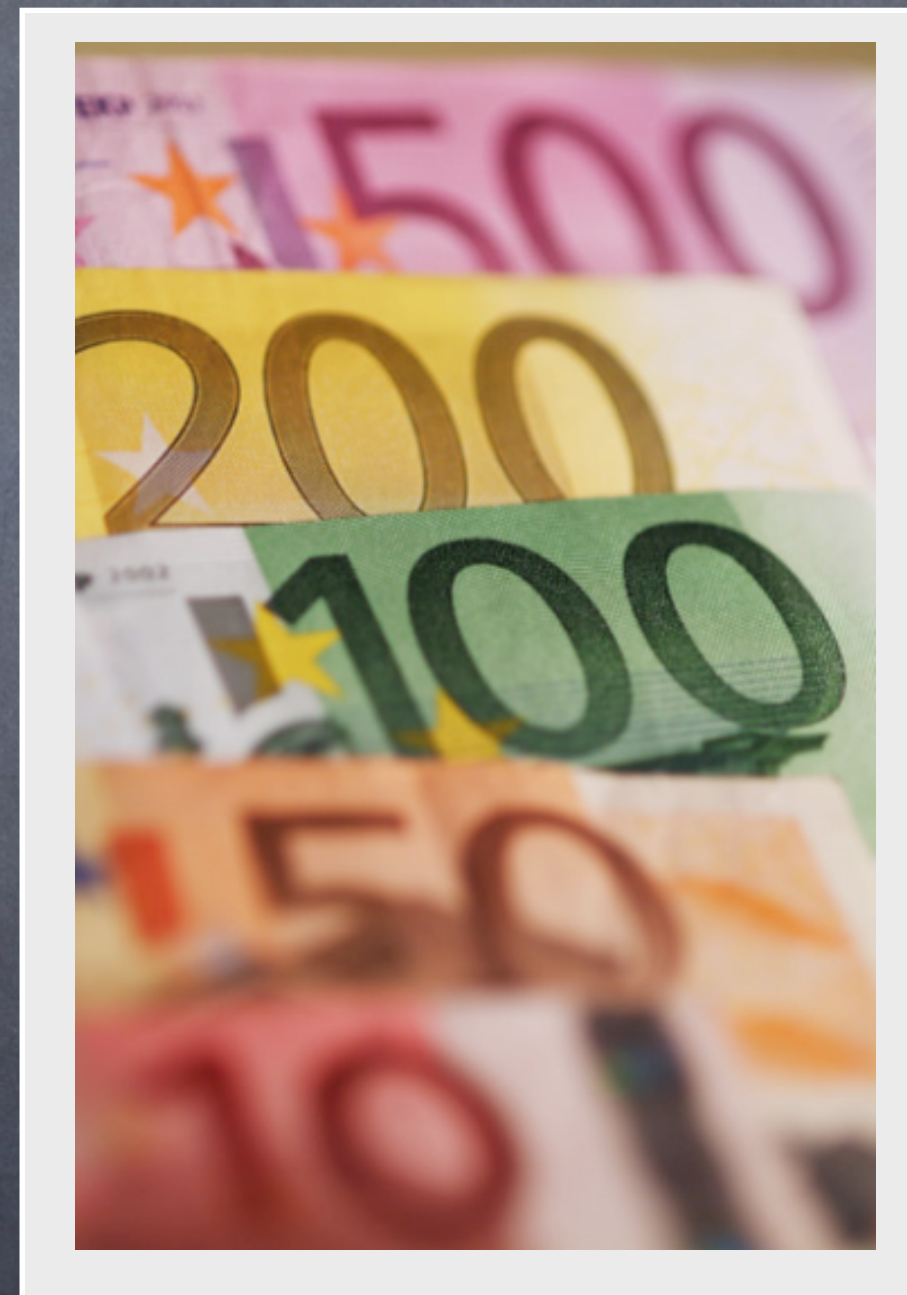
Le principe des capitaux risqueurs

- Prendre une position dans une société active en ayant prévu une sortie définie à l'avance.
- L'entrée comme la sortie sont définis précisément, la vente par le capital risque se fait en général après 3 ans.



Le principe des banques

- Les banques ne suivent pas en général au-delà de 70 % d'un projet
- Les primes banques exigent des garanties : autres banques, hypothèques, immeubles, terrains, option sur les actions...



Le principe des Private Equity

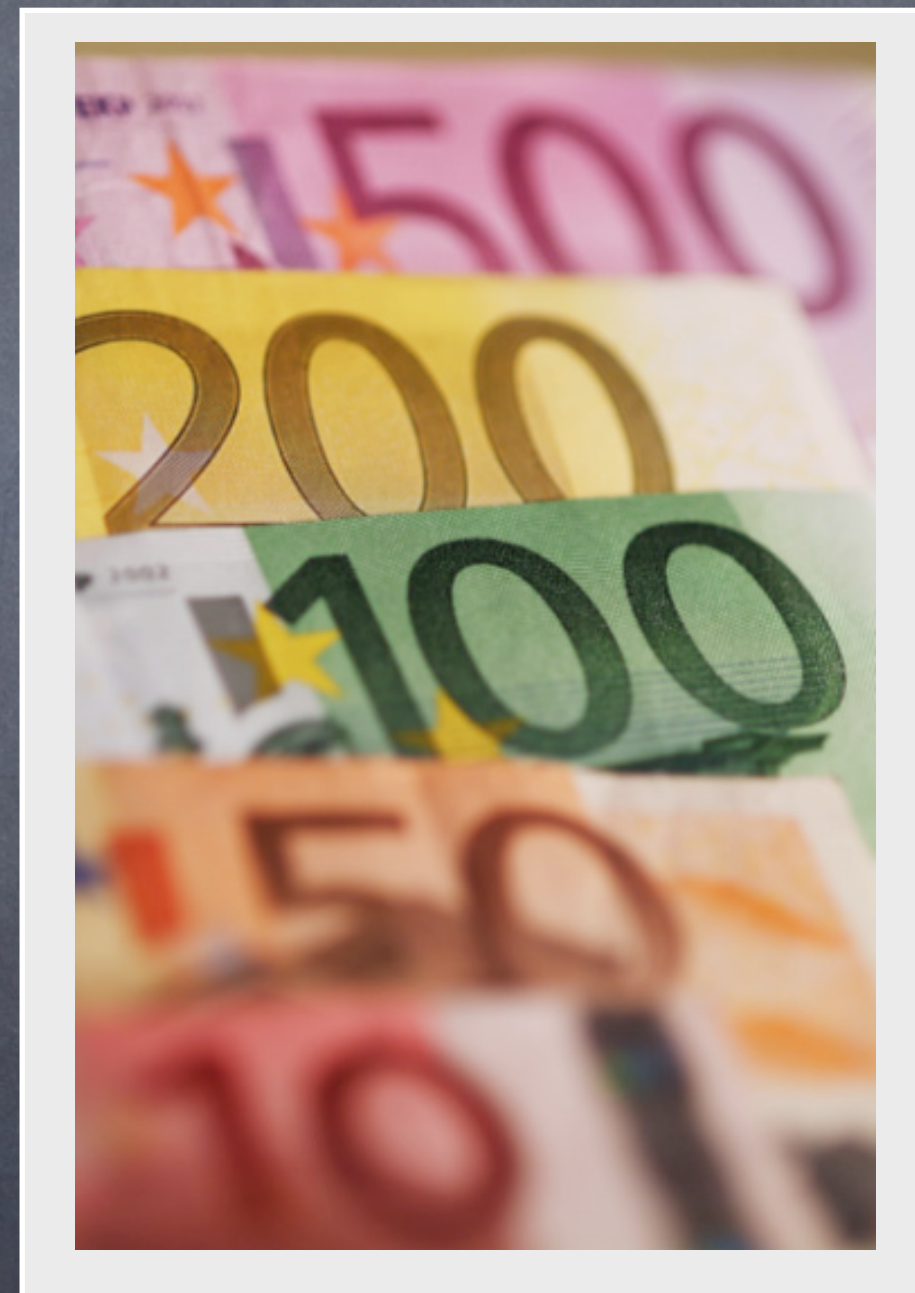
ADV
ENT
UK

- C'est une prise de participation en actions par un groupe financier
- En général l'objectif est la restructuration pour augmenter la rentabilité de l'entreprise.
- L'objectif final est une IPO



Le principe des fonds d'investissement

- ⑥ Ce sont des investisseurs qui attendent une forte rentabilité, de plus de 10% par an au minimum
- ⑥ Les mandats exigés par les fonds d'investissement sont très rigoureux.
- ⑥ Ils tirent profit de leur investissement tant sur les revenus des actions que sur la plus value à la revente en sortie.



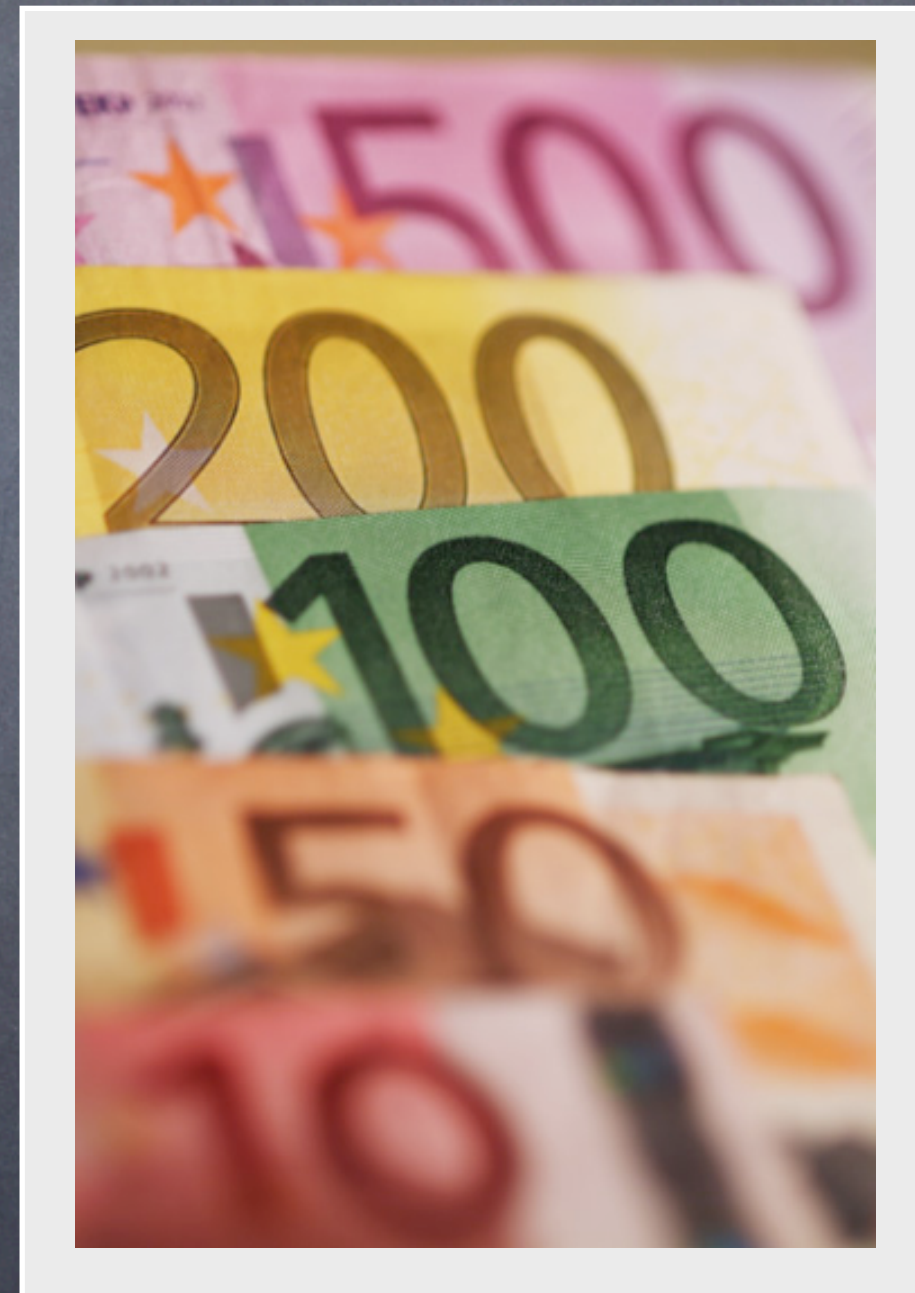
Le business plan

- ⑥ Dans tous les cas vous devez présenter un solide business plan.
- ⑥ Bien préciser le cash flows nécessaire et l'agenda du projet en "In" et "Out"
- ⑥ L'objectif est de démontrer la rentabilité de votre projet



SPV par ADVENT UK Special Purpose Vehicle

- ADVENT UK vous propose un service de création de la structure adéquate pour votre projet.
- Une représentation à Londres, soit une Limited, soit une Offshore company.



Glossaire

- ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE : elles bénéficient d'une priorité par rapport aux actions ordinaires pour la distribution de dividende.
- BSA (BON DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS) : bon autonome ou attaché à une obligation ou a une action permettant de souscrire à une émission d'actions à des conditions fixées préalablement.
- CLAUSE BUY OR SELL : engagement réciproque entre deux actionnaires ou deux groupes d'actionnaires qui oblige l'un d'entre eux à vendre sa participation ou à racheter celle de l'autre.
- CLOSING : aboutissement d'un opération qui voit la signature des documents juridiques et le versement des fonds par l'investisseur.
- DILUTION : diminution de la part relative du capital détenue par un actionnaire suite à une augmentation de capital à laquelle il n'a pas souscrit.
- DUE DILIGENCE : vérifications effectuées par l'investisseur et/ou des tiers (cabinets d'audit) avant de s'engager définitivement. Elles portent sur les aspects comptables, juridiques et fiscaux, la validation du Business Plan et peuvent inclure des aspects techniques, industriels, etc
- FCPI (FONDS COMMUN DE PLACEMENTS DANS L'INNOVATION) : ils drainent des capitaux issus de l'épargne des particuliers qui bénéficient d'avantages fiscaux. les investissements doivent être réalisés dans des sociétés innovantes. Le label de société innovante est donné par l'Anvar. Ils sont gérés par une société de gestion ^a qui doit être agréée par la COB.



Glossaire

- TRI (TAUX DE RENDEMENT INTERNE) : ce taux mesure la rentabilité annuelle moyenne obtenue par rapport à l'investissement de départ en tenant compte des dividendes réalisés et des plus values réalisées sur les cessions.
- FCPR (FONDS COMMUN DE PLACEMENTS A RISQUE) : ils drainent des capitaux issus de l'épargne publique et des investisseurs institutionnels. Ils sont gérés par une société de gestion^a qui doit être agréée par la COB.
- IPO (INITIAL PUBLIC OFFERING) : introduction d'une société sur un marché boursier.
- L.B.O (LEVERAGE BUY-OUT) : rachat d'une société par effet de levier c'est-à-dire avec peu de fonds propres en ayant recours à une société holding qui s'endette.
- O.C. (OBLIGATIONS CONVERTIBLES) : obligations dont le remboursement peut être effectué en actions selon une parité fixée à l'avance.
- PACTE D'ACTIONNAIRES : accord signé entre les actionnaires qui fixe notamment les conditions dans lesquelles ils peuvent céder leurs actions entre eux et vis à vis des tiers.
- PROTOCOLE D'ACCORD : document qui définit les conditions d'entrée d'un investisseur dans le capital d'une société.
- PRE IPO : investissement en capital dans une société qui va prochainement s'introduire en bourse.



Contacts

ADV
ENT
UK

Our team are ready to discuss your funding needs. Please contact:

- **Patricia Goodenough** - President -
pg@advent-uk.com
- **Sergey Kazantsev** - Director Russian and CIS countries -
sk@advent-uk.com
- **Ian Leapingwell** - Development Director Great Britain -
il@advent-uk.com
- **Michel Lubac** - Marketing Director France -
ml@advent-uk.com

Offices :

In Great Britain : ADVENT UK LTD, Suite 8, 28 old Brompton Road
LONDON SW7 3SS – ENGLAND
Tel. : +44 207 801 3080
Fax : +44 207 691 7969

In France : ADVENT UK LTD, 15 rue Clément Bayard
92300 LEVALLOIS – FRANCE
Tel. : +33 1 47 48 91 97
Fax : +33 1 47 48 02 22

